



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Séance du 30 juin 2022

Délibération n°8

Objet :

EHPAD Buisson - projet de mise en place d'un espace détente, lecture et rencontre avec les familles – autorisation de signature de la convention de financement à intervenir avec "La Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France" dans le cadre d'un appel à projets visant à lutter contre l'isolement des personnes âgées hospitalisées dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid 19 et Décision Modificative n°2 (Budget Annexe EHPAD)

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON.

Avait donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à Mme Marie-France LIVEBARDON.

Absents / Excusés :

Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, M. Jean GOYET, M. Henry DUPOIZAT.

Remplacements en cours :

M. Robert BIANCHIN.

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;
- L'instruction du plan comptable M22 (établissements médico-sociaux) ;
- L'EPRD du Budget Annexe EHPAD et le budget primitif annexe EHPAD 2022 ;
- La décision modificative n°1 du Conseil d'administration du 30 juin 2022.

Considérant

L'EHPAD Buisson, géré par le C.C.A.S. de Saint-Étienne, a été fortement impacté par la crise sanitaire au même titre que la majeure partie des Établissement Sociaux et Médicaux Sociaux.

Afin de respecter les règles de distanciation sociale, l'établissement a notamment été contraint de déplacer sa salle de relève pluridisciplinaire dans la salle de restauration des résidents, libérant ainsi une salle plus petite qui était précédemment utilisée à cet effet.

L'établissement, en concertation avec ses équipes, a ainsi engagé une réflexion pour donner un nouvel usage à l'espace libéré et le choix s'est porté sur la mise en place d'un espace pour que les familles puissent échanger avec les résidents et s'investir pour la résidence, un lieu chaleureux, convivial respectant l'intimité et pouvant également servir d'espace de lecture.



Le projet porte ainsi sur le rafraîchissement de cette salle (peinture, divers travaux, ...) et son réaménagement par l'acquisition de mobilier (étagères, fauteuils, table basse, décoration). Par ailleurs, un résident a fait un don de livres à l'établissement.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 6 183, 60 € et un dossier de financement, portant sur 50 % du coût du projet a été déposé à "La Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France" dans le cadre d'un appel à projets visant à lutter contre l'isolement des personnes âgées hospitalisées dans le contexte de la crise sanitaire Covid-19.

La Fondation a fait connaître son intention d'accorder un financement de 3 092,00 € conformément à la demande de l'établissement.

Il convient ainsi d'approuver la convention attributive de financement et d'en autoriser sa signature.

A ce titre, il convient également de prendre une décision modificative portant sur le Budget Primitif Investissement 2022 du budget annexe EHPAD qui traduit l'encaissement de la contribution pour l'achat de matériel d'investissement.

Cela se matérialise par l'inscription des crédits suivants :

Section	Sens	Compte	Libellé du compte	Montant DM
Investissement	Dépenses	2184	Mobilier	3 092,00
	Total dépenses			3 092,00
	Recettes	13188	Autres Subventions d'équipement transférables Autres	3 092,00
	Total recettes			3 092,00

L'Assemblée Délibérante :

- Autorise le Président du C.C.A.S., ou son Vice-Président, à signer la convention permettant de recouvrer ce financement auprès de "La Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France" et toute autre correspondance se référant à cette demande ;
- Approuve la décision modificative de budget n°2 du budget annexe de l'EHPAD.

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 12
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Gaël PERDRIAU (Président), M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT ;
- Contre : néant ;
- Abstention : néant.

Pour le Président et par délégation
 Le Vice-Président du C.C.A.S.

Frédéric DURAND